

Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par : G. GUIGNARD
Tél. : 01 78 05 45 97
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 FEVRIER 2024

Le 9 février 2024 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Évry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 29 janvier 2024, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mesdames : Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ;
Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ;
Annie PIOFFET ; Martine SUREAU
- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ;
Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

MEMBRE SUPPLEANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Madame : Martine CINOSI-GIRARD

ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT

- M. Franck LEON, Directeur de cabinet de Mme la Préfète de l'Essonne
- M. Thierry MAILLOT, Payeur Départemental par intérim

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

- M. Bertrand LANGLET, Directeur Général des Services du Département de l'Essonne
- M. Emmanuel ROULLIER, Directeur des Finances/Département de l'Essonne

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE

Représentant l'établissement public :

- Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental
- Médecin-colonel Nicolas CHOSSAT, Sous-Directeur Santé

Représentant l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers :

Commandant Frédéric PARIS

Représentant les personnels avec voix consultative :

- Commandant Fabien DUMONT
- Adjudant-chef Yohan MARTIN

Autre membre de droit :

- Capitaine Guillaume LE PAGE, Référent sûreté et sécurité

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation
- Mme Frédérique ROYER, Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel
- Mme Christelle TERRADE, Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. Franck LEON, Directeur de cabinet de Mme la Préfète de l'Essonne.

M. Franck LEON indique que Mme Frédérique CAMILLERI, jusqu'alors Préfète de police des Bouches-du-Rhône, a été nommée Préfète de l'Essonne, en conseil des ministres du mercredi 7 février. Il précise qu'il ne manquera pas de communiquer sa date de prise de fonctions, dès que celle-ci aura été arrêtée. Différents contacts seront ensuite pris, notamment afin de lui permettre de venir à la rencontre du SDIS 91 et de ses personnels.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir excuser M. Xavier BIONNE et M. Olivier THOMAS pour leur absence et il leur souhaite un bon rétablissement.

M. le Président indique que la lieutenant Ainhoa ODRIOZOLA a été désignée « Référente mixité et lutte contre les discriminations » et siègera dorénavant au Conseil d'administration et à la CATSIS avec voix consultative. Il demande de bien vouloir l'excuser pour son absence de ce jour. La lieutenant est affectée au groupement Formation au sein duquel elle occupe le poste de chef de bureau des activités physiques et sportives.

M. le Président fait part d'un retour sur l'Engagement d'une colonne de renfort IDF Inondation 2024 dans le Pas-de-Calais : suite aux événements climatiques dans le nord de la France, la DGSCGC a sollicité l'envoi d'une colonne de renfort de la Zone de Défense de Paris (SDIS 77, 78, 91 et BSPP), composée de 82 sapeurs-pompiers. Le 5 janvier, un groupe de pompage grande capacité, composé de 14 agents essonniers a été engagé au bénéfice de la zone NORD – SDIS 62, direction le CIS de Saint OMER dans le Pas de Calais. Face à la persistance des événements climatiques qui ont frappé cette région, une première relève a eu lieu le 9 janvier, pour venir en aide à la population. La colonne de renfort est rentrée le 14 janvier.

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'un comité de gouvernance s'est tenu le 1^{er} février au cours duquel ont été notamment évoqués des points d'incertitudes liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Aussi, un RETEX sur les Violences Urbaines (VURB) a été présenté aux membres. Ce rapport contenant de nombreuses préconisations a été ensuite relayé aux Chefs de Centre lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'EDIS le 5 février avec la remise de médailles et de lettres de félicitations, mettant ainsi à l'honneur 72 récipiendaires.

Un Bilan des VURB sera présenté aux membres du Conseil d'administration lors de la prochaine séance du 14 juin 2024, après un passage aux instances consultatives, en commençant par la F3SCT du 15 mars, la CATSIS du 21 mai et enfin le CCDSPV du 3 juin.

Par ailleurs, M. le Président les membres du Conseil d'Administration des événements suivants :

- le 4 mars 2024 à 19h00 : Passation de commandement Chef du Groupement Nord au Château de Belleville – GIF SUR YVETTE
- le 3 avril 2024 à 11h00 : Baptême FI 2024-01
- le 1^{er} juin 2024 : Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers
- le 2 juin 2024 : Rallye organisé par l'UDSP 91 au profit des Orphelins ODP

Enfin, M. le Président précise qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration auquel assiste le lieutenant-colonel Guy-Daniel AUDUREAU, Chef du groupement Formation, l'intéressé ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2024. M. le Président précise qu'il aura l'occasion de le remercier dans le cadre d'une cérémonie qui sera organisée en son honneur, mais il souhaitait d'ores-et-déjà lui dire qu'il avait beaucoup apprécié sa collaboration. Par ailleurs, il s'agit aussi du dernier Conseil d'Administration auquel assiste Mme Véronique RELLAND, attachée de direction, qui a également fait valoir ses droits à la retraite, après 19 années au profit du SDIS 91. Il souhaite la remercier pour tout ce qu'elle a apporté à l'établissement et à sa gouvernance, au nom du Conseil d'Administration et indique qu'un moment convivial sera organisé avant son départ.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
<p>Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 15 décembre 2023</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-1GFCP Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2023 et affectation provisoire des résultats</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>

<p>CA-24-02-2GFCP-a Approbation du Budget Primitif 2024</p>	<p>M. le Président souhaite remercier tous les groupements et services qui contribuent à afficher l'ambition que l'on peut raisonnablement avoir pour notre établissement. Il remercie également le Département pour son soutien essentiel et indéfectible.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-2GFCP-b Attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-1GO Mise à jour de la politique tarifaire du SDIS 91 pour l'année 2024</p>	<p>M. Franck LEON fait observer que, s'il a bien compris, de nouvelles dispositions en termes de politique tarifaire sont proposées pour une application sur l'année 2024, notamment concernant la participation pour tout ou partie aux dispositifs prévisionnels des secours (DPS), dont le taux de participation évolue de 30% à 100%. Il demande confirmation que toutes les manifestations programmées en 2024 se verront appliquer ce nouveau taux, ce qui pourrait poser des difficultés aux organisateurs qui ont pu construire un budget prévisionnel sur des bases antérieures. Par ailleurs, concernant la possibilité pour le Bureau de minorer ce taux à titre dérogatoire et en fonction des circonstances, il demande si c'est à l'organisateur d'en faire la demande et, si oui, sous quelle forme.</p> <p>Le contrôleur général Patrick VAILLI lui confirme que, si le Conseil d'Administration approuve cette délibération, les nouveaux taux de participation seront applicables pour toutes les manifestations qui se tiendront à l'issue de cette séance, sur l'année 2024. Il comprend que les organisateurs de manifestations majeures aient pu déjà établir des prévisions budgétaires sur la base de la tarification actuelle. C'est la raison pour laquelle il est prévu que le Président du Conseil d'Administration se réserve la possibilité de minorer le taux de participation, sur décision du Bureau. La demande devra émaner de l'organisateur, sous la forme d'un simple courrier adressé au Président du SDIS. Il précise que, sur l'année 2023, sur cette typologie de manifestation publique où le SDIS participe au dispositif de sécurité, un montant de 58 000 € a été facturé aux organisateurs sur 3 manifestations publiques, pour un coût global supporté par l'établissement de 195 000 €. Cela représente donc un réel enjeu financier.</p>

M. le Président ajoute que la réussite de ces manifestations est très aléatoire, notamment en fonction de la météo. Il cite l'exemple du meeting aérien, où certaines années sont catastrophiques en termes de fréquentation. C'est la raison pour laquelle il est proposé que le Président du Conseil d'Administration se réserve la possibilité de minorer, a posteriori, le taux de participation, sur décision du Bureau.

M. Franck LEON préconise que le SDIS adresse un courrier aux organisateurs de manifestations majeures, afin de les informer de cette évolution du taux de participation, une fois cette délibération votée et exécutoire.

M. Thierry MAILLOT indique que les taux de participation ne sont opposables aux débiteurs que lorsqu'ils ont été institués par délibération du Conseil d'Administration. Il pense donc qu'il serait pertinent de faire figurer les taux minorés dans la délibération.

M. le Président précise que des échanges ont eu lieu avec les organisateurs de manifestations majeures, afin de les informer du projet d'évolution des taux de participation. Le taux de participation affiché demandé aux bénéficiaires est porté à 100%. Toutefois, en fonction des circonstances, il se réserve la possibilité de minorer ce taux sur décision du Bureau.

Mme Samia CARTIER, appelée à d'autres obligations, quitte la séance à 9h55.

M. Franck LEON fait observer qu'il ne souhaiterait pas que son intervention soit mal comprise : il précise qu'il ne remet pas en question la nature de la décision, mais il pense qu'il serait souhaitable d'en informer les organisateurs le plus en amont possible, dès lors que la règle du taux de participation est modifiée.

Le contrôleur général Patrick VAILLI précise que les membres du Bureau devront effectivement préciser, en interne, les règles qui leur permettront de proposer une minoration de la participation. Pour les manifestations publiques où le SDIS participe aux DPS, il précise que l'établissement répond à la demande de la Préfecture en ce qui concerne le dimensionnement du dispositif de secours qui est mis en place. Il semble donc compliqué d'écrire aux associations qui organisent des manifestations publiques à partir du moment où la tarification va dépendre de ce dimensionnement.

	<p>M. Franck LEON fait observer que certaines manifestations sont reconduites d'une année sur l'autre, avec des DPS demandés par la Préfecture sur un périmètre d'engagement souvent inchangé ou modifié à la marge. Il propose de regarder cet aspect ultérieurement avec la Direction de l'Établissement, afin de gérer les choses le mieux possible, en termes d'information et de prise en compte par les organisateurs.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-1GFO Plan de formation annuel 2024</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-1SDPI Modification du règlement intérieur du SDIS de l'Essonne, Titre 1 – Dispositions communes, Chapitre 1 – Organisation générale du SDIS, Section 3 – Organigramme Déclinaison de l'organisation au sein des différentes structures du SDIS</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-1GRH Adoption du tableau des emplois du SDIS 91</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-24-02-2GRH Modification du Règlement intérieur du SDIS de l'Essonne, Titre 2- Dispositions communes aux PATS et aux SPP, Chapitre 4- Bonifications particulières et autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>

<p>CA-24-02-3GRH Approbation d'une convention relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Service concours unifié des SDIS de l'Île de France au sein du SDIS 91</p>	<p>Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
---	--

COMMUNICATIONS

<p>CA-24-02-1GPOT-Info Information relative aux décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration (période allant du 1er juillet au 31 décembre 2023)</p>	<p>Information</p>
<p>CA-24-02-1GRH-Info Modification des lignes Directrices de Gestion</p>	<p>Information</p>
<p>CA-24-02-2GPOT Info Bilan des Statistiques opérationnelles 2023</p>	<p>Information Mme Anne LAUNAY demande s'il y a davantage d'interventions SSUAP dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV). Le lieutenant-colonel Olivier GERPHAGNON répond que l'établissement n'a pas d'indicateurs ciblés sur cet aspect-là, mais, de façon globale, on n'identifie pas un nombre important d'interventions SSUAP dans des QPPV par rapport aux autres quartiers.</p>
<p>CA-24-02-1SDS Info Point de situation relatif au déploiement de moniteurs, multiparamétriques au sein du SDIS 91</p>	<p>Information</p>

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 14 juin 2024 à 09h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Contrôleur Général Patrick VAILLI